

# ASSEMBLEE NATIONALE

2 février 2004

---

APPLICATION DU PRINCIPE DE LAÏCITÉ DANS LES ÉCOLES - (n° 1378)

## AMENDEMENT

N° 21

présenté par  
M. BRARD

-----

### ARTICLE PREMIER

*(Art. L. 141-5-1 du code de l'éducation)*

Dans cet article, après les mots :

« lycées publics »,

insérer les mots :

« et dans les établissements privés sous contrat ».

### EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement se justifie par son texte même.

# ASSEMBLEE NATIONALE

2 février 2004

---

APPLICATION DU PRINCIPE DE LAÏCITÉ DANS LES ÉCOLES - (n° 1378)

## AMENDEMENT

N° 22

présenté par  
M. BRARD

-----

### ARTICLE PREMIER

*(Art. L. 141-5-1 du code de l'éducation)*

Dans cet article, après les mots :

« lycées publics »,

insérer les mots :

« et tous autres locaux ou enceintes, durant l'intégralité du temps scolaire, ainsi que lors des sorties et voyages scolaires ».

### EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement se justifie par son texte même.

# ASSEMBLEE NATIONALE

2 février 2004

---

APPLICATION DU PRINCIPE DE LAÏCITÉ DANS LES ÉCOLES - (n° 1378)

## AMENDEMENT

N° 23

présenté par  
M. BRARD

-----

### ARTICLE PREMIER

*(Art. L. 141-5-1 du code de l'éducation)*

Après le mot : « publics, », rédiger ainsi la fin de cet article :

« le port apparent de tout signe d'appartenance religieuse est interdit ».

### EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement se justifie par son texte même.

# ASSEMBLEE NATIONALE

2 février 2004

---

APPLICATION DU PRINCIPE DE LAÏCITÉ DANS LES ÉCOLES - (n° 1378)

## AMENDEMENT

N° 24

présenté par  
M. BRARD

-----

### ARTICLE PREMIER

*(Art. L. 141-5-1 du code de l'éducation)*

Dans cet article, supprimer le mot :

« ostensiblement ».

### EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement se justifie par son texte même.

## ASSEMBLEE NATIONALE

4 février 2004

---

APPLICATION DU PRINCIPE DE LAÏCITÉ DANS LES ÉCOLES - (n° 1378)

### AMENDEMENT

N° 25

présenté par  
M. CLÉMENT, rapporteur  
au nom de la commission des lois

-----

#### ARTICLE 2

I.- Dans les 2° et 3° du II de cet article, substituer aux mots :

« Au premier alinéa de »,

le mot :

« À ».

II.- Dans le deuxième alinéa (a) du 4° du II de cet article, supprimer les mots :

« Dans le premier alinéa, ».

#### EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement est rédactionnel. Ces trois articles du code de l'éducation ne contenant qu'un seul alinéa, il est inutile de viser le premier alinéa. Cela ajoute, en outre, une ambiguïté sur l'existence d'un deuxième alinéa.

## ASSEMBLEE NATIONALE

4 février 2004

---

APPLICATION DU PRINCIPE DE LAÏCITÉ DANS LES ÉCOLES - (n° 1378)

### AMENDEMENT

N° 26

présenté par  
M. CLÉMENT, rapporteur  
au nom de la commission des lois

-----

#### ARTICLE 2

Dans le premier alinéa du II de cet article, supprimer les mots :

« Par voie de conséquence du I ci-dessus, »

#### EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de simplification rédactionnelle.

# ASSEMBLEE NATIONALE

4 février 2004

---

APPLICATION DU PRINCIPE DE LAÏCITÉ DANS LES ÉCOLES - (n° 1378)

## AMENDEMENT

N° 27

présenté par  
MM. AYRAULT, GLAVANY, DOSIÈRE, QUILÈS, DURAND  
et les membres du groupe Socialiste et apparentés

-----

### ARTICLE ADDITIONNEL

**APRES L'ARTICLE 3**, insérer l'article suivant:

« Les dispositions de la présente loi font l'objet d'une évaluation un an après son entrée en vigueur. »

#### Exposé sommaire

Les termes « manifestent ostensiblement » étant source d'éventuelles difficultés d'application, il convient de procéder à une évaluation de la loi un an après son entrée en vigueur afin, le cas échéant, de modifier le dispositif et d'intégrer dans la loi le terme plus clair de « visible ».